

avant la libéralisation des échanges - pour aboutir à un GATT-plus, en quelque sorte.

Le nouveau gouvernement du Canada a appuyé l'Accord de libre-échange nord-américain à condition que les trois membres s'efforcent ensemble de clarifier les questions continuellement frustrantes de la définition de la subvention, de la façon de traiter le dumping dans la zone de libre-échange ainsi que de la façon d'accélérer les procédures de règlement des différends et de leur donner plus d'efficacité. Le but étant de rendre ainsi l'ALENA plus transparent et plus accessible. Mais outre cela, le Canada a appuyé l'Accord de libre-échange nord-américain parce qu'il allait justement nous donner un régime de libre-échange non discriminatoire, global et essentiellement ouvert à tous les pays disposés à en respecter les règles. Nous avons soutenu qu'un engagement clair à élargir la zone de libre-échange de l'ALENA appuierait l'objectif plus large de la libéralisation du commerce mondial en produisant une dynamique externe propice à la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires. Cela, évidemment, en plus d'élargir les débouchés commerciaux des membres actuels, d'éviter la prolifération des accords commerciaux bilatéraux dans l'hémisphère occidental et d'atténuer la perception de domination des États-Unis.

C'est pourquoi le Canada fera de son mieux pour faciliter l'élargissement de l'Accord. Et nous continuerons à soutenir que l'Accord ne doit pas être limité uniquement aux pays de l'Amérique latine. S'il y a de très bonnes raisons de voir le Chili et peut-être d'autres pays d'Amérique latine comme des candidats potentiels, il y a également de très bonnes raisons de reconnaître que la clause de l'ALENA sur l'accession ne parle pas de «pays de l'hémisphère occidental» mais seulement de «pays». Des degrés d'intérêt divers ont été exprimés par Singapour, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud. Il ne faut même pas exclure collectivement une relation spéciale avec l'Union européenne - un nouveau pont transatlantique - si les deux parties peuvent engendrer la volonté politique nécessaire. Le fait est que, s'ils sont utilisés de façon positive et dynamique, nos arrangements commerciaux régionaux peuvent contribuer à renforcer, plutôt qu'à affaiblir, le système commercial mondial.

Mais c'est peut-être la nouvelle Organisation mondiale du commerce [OMC] qui permettra le mieux de construire un pont transatlantique. Après 50 ans de structure temporaire, l'OMC donnera finalement une solide assise institutionnelle au commerce international en devenant, comme il avait été initialement prévu à Bretton Woods, le troisième pilier du système économique et financier international - avec la Banque mondiale et le fonds monétaire international [FMI]. L'OMC supervisera le fonctionnement des accords sur le commerce des marchandises et des services, sur la propriété intellectuelle et sur